C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 033 /D/CIMA/CRCA/PDT/2017
PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR BABA DIARRASSOUBA EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE LA SOCIETE OGAR COTE D'IVOIRE
01 BP 12 419 ABIDJAN 01 (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 89ème session ordinaire du 23 au 28 octobre 2017 à Bamako (République du Mali),

VU le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains, notamment en ses articles 16 et 17 ;

VU la décision n° 032 /D/CIMA/CRCA/PDT/2017 portant suspension des organes dirigeants et mise sous administration provisoire de la société OGAR Côte d'Ivoire ;

DECIDE:

Article 1er : Monsieur **Baba DIARRASSOUBA,** cadre supérieur en assurance, titulaire d'un diplôme d'Etudes Supérieures en Assurances (DESA), est nommé Administrateur provisoire de la société OGAR Côte d'Ivoire.

Article 2 : L'intéressé bénéficiera d'un traitement mensuel et des avantages attachés à ses fonctions.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Bamako, le 28 OCT. 2017

Pour la Commission,

Le Président

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A
CIMA

Gnagne BEDI.

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 01 72 43 18 : (241) 01 72 43 19
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org